

**Cérémonie d'ouverture de la 1ère Réunion du « *Groupe de Travail sur la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux dans les pays francophones africains* ».**

Discours de Bruno Pozzi, Premier Conseiller, Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire

Madame la Présidente de l'Assemblée des États-Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale,

Madame la Représentante spéciale du Secrétaire Général de l'ONU en Côte d'Ivoire,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique,

Mesdames et Messieurs les invités,

Je souhaite tout d'abord remercier l'organisation « Parlementarians for Global Action » pour l'organisation de cette réunion, et vous dire combien je suis honoré de m'adresser à vous ce matin, à l'Assemblée Nationale. Les Parlement sont en effet le cœur de la vie démocratique, et je suis heureux de voir l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire abriter les discussions de ce jour, dont l'importance pour la Nation ivoirienne est incalculable. Ceci me réjouit d'autant plus que l'Union européenne, au nom du rôle de contrôle et d'initiative démocratique que doit jouer l'Assemblée Nationale, a financé en grande partie les élections législatives de décembre 2011, qui ont permis l'élection de cette Assemblée.

Mesdames, et Messieurs,

Depuis une vingtaine d'années, notre conception de la justice pénale internationale a été profondément modifiée sous l'influence de facteurs historiques, économiques ou technologiques qui ont fait naître de nouvelles exigences.

**La communauté internationale dans son ensemble est interpellée quand la gravité et le nombre des crimes portent atteinte à l'essence même de l'humanité.** Justice et réconciliation doivent alors aller de pair. C'est ainsi que l'Union européenne est elle-même le résultat d'un processus de justice et de réconciliation, 10 ans après la fin d'un conflit qui a vu se dérouler les pires crimes contre l'humanité, qui resteront à jamais gravés dans l'Histoire du continent et du monde. Mais si elle a prouvé qu'elle était capable de faire la paix, et de maintenir la paix depuis plus de 70 ans, l'Union européenne n'a pu empêcher le déchirement tragique de l'ex-Yougoslavie à ses portes à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, rappelant ainsi que la vigilance doit être constante face à la barbarie, et que la lutte contre l'impunité dépasse de loin les cadres nationaux et même régionaux.

Ainsi, l'avènement de juridictions pénales internationales, en particulier d'une structure permanente comme la CPI, constitue un progrès immense pour mettre fin à l'impunité de fait des plus hauts responsables, constatée lorsque les systèmes judiciaires nationaux ne sont pas en mesure d'assurer leur mission. Cette évolution a provoqué des bouleversements dans les relations internationales qu'il convient d'accompagner et d'expliquer à chaque instant, ce qui est permis par le type de forum que nous ouvrons ce matin.

**Car l'impunité est plus qu'un fait, c'est aussi un système,** dans lequel les valeurs fondamentales qui régissent les sociétés se trouvent inversées et bafouées. Ainsi, dans les maillons de cette chaîne, le respect du droit et le travail de la justice sont aussi important à l'échelle la plus locale qu'au niveau le plus élevé, ce qui justifie que l'on se penche sur toutes les formes d'impunité.

Mais plus encore que la superposition des niveaux de justice, **c'est la notion de complémentarité qui est devenue le pivot de la lutte contre l'impunité,** puisqu'avec ce principe consacré par la CPI, la justice pénale internationale ne prime pas sur le droit national mais complète ses failles lorsque celle-ci se déclare ou est considérée en

incapacité de juger. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Côte d'Ivoire a invoqué ce principe et fait appel à la Cour, dès le lendemain de la crise post-électorale, pour qu'elle enquête, et le cas échéant poursuive et juge tous les auteurs des crimes les plus graves. C'est cet esprit de coopération que l'UE souhaite saluer, en formulant l'espoir qu'il se poursuive sur l'ensemble des dossiers qui seront présentés aux autorités ivoiriennes.

**Car en effet le principe de complémentarité fait aussi naître celui de coopération** : il ne s'agit plus seulement de juger des cas précis, mais par extension de contribuer de diverses manières au renforcement des systèmes judiciaires nationaux, lorsque ceux-ci ne sont pas en mesure de répondre aux immenses défis que pose le traitement judiciaire des crimes de cette ampleur.

Et dans cette dimension de coopération, l'Union Européenne se retrouve parfaitement, puisque la finalité de notre engagement est à la fois la non-répétition des crimes et le renforcement des systèmes juridiques nationaux, afin qu'ils redeviennent des piliers de l'État de droit. Toute notre action en matière de justice en Côte d'Ivoire s'inscrit dans cet esprit :

L'Union européenne soutient sur le plan institutionnel toutes les composantes de la "chaîne pénale", notamment par la formation initiale et continue des magistrats, greffiers ou officiers de police judiciaire, et l'appui à l'administration pénitentiaire. Nous aidons également l'État ivoirien dans la définition et la conduite stratégique de sa politique en matière de justice, et je voudrais saluer ici l'adoption par le gouvernement, en mai 2013, du document de politique sectorielle justice, qui constitue désormais le fondement de la politique juridique et judiciaire en Côte d'Ivoire.

Au niveau des populations, je voudrais signaler qu'à travers les six cliniques juridiques installées à travers le pays, l'UE améliore l'accès à la justice pour tous les citoyens. Dans ce même esprit, nous appuyons

également les consultations juridiques hebdomadaires effectuées par le Barreau des Avocats d'Abidjan.

Concernant les instances spécifiquement liées aux crises que ce pays a connues, l'Union européenne a toujours soutenu, politiquement et concrètement, la politique de justice impartiale et de réconciliation voulue par le Président ivoirien. Ainsi, les travaux de l'ancienne Commission nationale d'enquête et de la Cellule spéciale d'enquête (devenue cellule spéciale d'enquête et d'instruction) doivent être au centre des poursuites judiciaires qu'il est nécessaire de lancer dans les meilleurs délais.

Mesdames et Messieurs,

Je suis également heureux d'être parmi vous aujourd'hui car je suis convaincu que **la diplomatie peut jouer un rôle important dans la lutte contre l'impunité**. L'Union européenne se réjouit de voir les parlementaires se saisir de cette question cruciale, à l'heure où la CPI connaît un moment clé de son existence.

**Car certes, personne n'ignore les critiques formulées à la CPI, qui révéleraient une prétendue fracture entre l'Afrique et la Cour.** Bien sûr, à l'échelle des nations, la Cour est jeune, et son rôle est encore parfois mal compris ou appréhendé. Bien sûr, l'Afrique n'a pas le monopole de la violence et des conflits. Bien sûr, les règles de procédure en vigueur ont des failles et sont largement perfectibles. Mais si nous encourageons aujourd'hui cette instance à agir à chaque fois que cela est justifié, si nous renforçons sa légitimité à enquêter et statuer, si nous en faisons l'avant-garde de la dissuasion judiciaire internationale, elle sera à l'avenir capable d'aller partout faire la lumière sur ces crimes qui font injure à l'humanité, et rendre justice à l'ensemble des personnes qui en sont victimes.

Et c'est justement notre rôle de diplomates et de parlementaires que de démystifier et de dépassionner ce débat qui ne fera avancer

personne, et certainement pas la lutte contre l'impunité. **Parce que les aspirations à vivre dans la dignité et dans la paix sont universelles.** C'est, je crois, l'esprit de ces deux journées de travail, que je vous souhaite riches et fructueuses.

Je vous remercie.